

www.cprpsncf.fr



Pour :

- Consulter les fiches pratiques Retraite
- Déterminer votre âge d'ouverture de droit à retraite
- Utiliser le simulateur de pension
- Télécharger le formulaire de demande de pension personnelle
- Poser une question



Où adresser votre demande de pension ?

- Vous pouvez expédier votre demande par courrier :
Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF
ESPACE COTISANTS
17, avenue Général Leclerc
13347 MARSEILLE cedex 20
- Vous pouvez déposer votre demande dans une **Antenne de la CPR** (coordonnées sur notre site Internet).

Nos conseillers retraite sont à votre écoute et à votre disposition pour vous aider dans vos démarches

04 95 04 04 04

www.cprpsncf.fr

Plus d'infos sur notre site



Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF

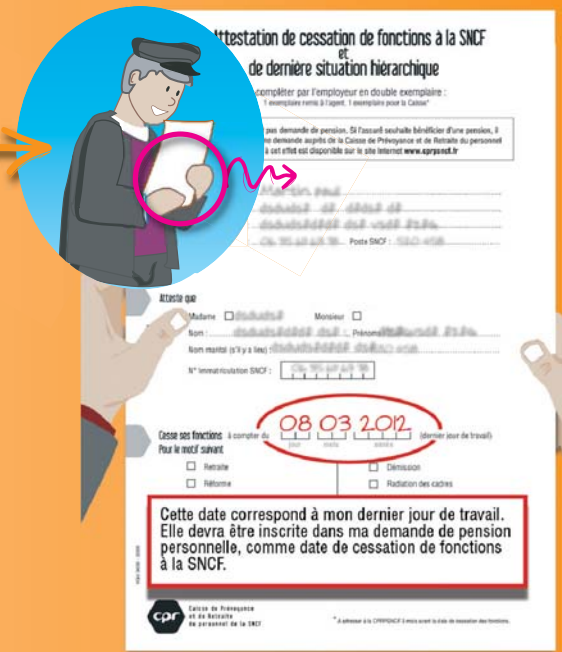
6 mois avant



J'informe mon employeur, en lui transmettant par écrit ma demande de cessation de fonctions.



La SNCF établit mon attestation de cessation de fonctions.



Je reçois un exemplaire de l'attestation indiquant la date de mon dernier jour de travail.



2 démarches distinctes

Afin que la CPR instruisse mon dossier à temps, je dois déposer ma demande impérativement et au plus tard trois mois avant la date à laquelle je souhaite la mise en paiement.

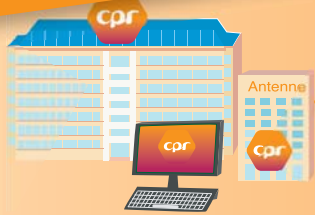


Elle transmet l'original à la CPRPSNCF.

3 mois avant



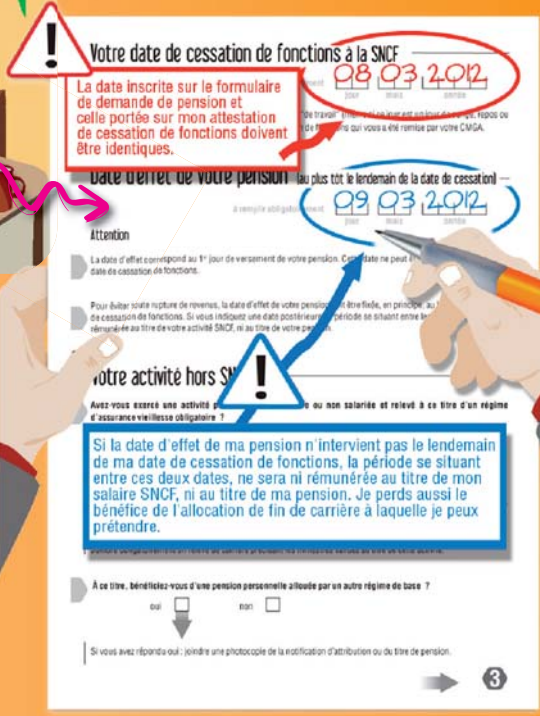
Je demande la mise en paiement de ma pension.



Je me procure un formulaire de demande de pension en le téléchargeant sur le site de la CPR : www.cprpsncf.fr, ou dans l'une de ses antennes. Je peux aussi le demander auprès de la CPR.



Je complète ma demande de pension sans rature ni surcharge, en lisant attentivement la notice. J'indique la date de cessation et la date d'effet de ma pension. Cette date correspond au premier jour de versement de ma pension. Elle ne peut être antérieure à ma date de cessation de fonctions à la SNCF, ni être fixée le même jour. Je joins à ma demande toutes les pièces demandées dans la notice pour ne pas retarder l'instruction de mon dossier. J'envoie ma demande à la CPR pour qu'elle traite mon dossier dans les délais impartis.



Quelques jours après la date d'effet, je reçois la notification de ma pension !



La CPR m'adresse l'accusé de réception de ma demande de pension personnelle.